



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Requalification et restructuration du port des Oursinieres sur la commune du Pradet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales., 9C, 11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière., 11B, 25. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial., 25A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

-Travaux de redistribution des espaces et des différentes fonctions du site : plage, services, jeu de boules, stationnement, port... -Travaux de reamenagement de l'interface portuaire/voirie
Replacer le piéton au coeur du projet de reamenagement : ameliorer les cheminements piétons vers la plage et les commerces ; -Travaux au niveau des quais du port comprenant le remplacement des quais en fond de bassin, suppression d'appontements flottants, la mise aux normes des reseaux des fluides d'alimentation d'eau et d'electricite; l'etancheite des quais. - Travaux de pacification generale du plan d'eau par le renforcement de la digue du port comprenant la refection pour limiter significativement les franchissement de paquets de mer et la construction d'une contre jetee de protection du port permettant egalement une mise en securite de l'espace de baignade de la plage juxtaposee. - Travaux redistribution du plan d'eau

4.2 Objectifs du projet

Realiser le projet au meilleur cout avec le minimum d'impact sur l'environnement:
-L'amenagement sera realise dans l'emprise existante du perimetre portuaire ou les conditions de circulation devront repondre aux exigences suivantes: -Redistribution des espaces en fonction du site; reconsiderer la place de la voiture avec limitation de places de stationnement; replacer le piéton au coeur du projet de reamenagement avec l'amelioration des cheminements piétonniers; mise en valeur des commerces afin de redonner des vues sur le port pour la clientele des terrasses; repenser l'amenagement urbain; travaux du port au niveau des quais avec refection des reseaux et etancheite des quais; pacifier l'ensemble du plan d'eau et diminuer les franchissements, renforcement de la digue du port; offrir dans la mesure du possible la possibilite d'un amarrage a l'annee des unites reactualiser le port.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La restructuration de la digue, L'effacement de l'aire de carenage et de la rampe de mise à l'eau, L'effacement du terreplein de la capitainerie, La suppression des 2 appontements de l'avant-port, La réalisation d'un contre jetée avec quais intégrés, La suppression de l'appontement flottant du bassin intérieur, Le remplacement des quais en fond de bassin, La création de 5 appontements flottants coulissants sur pieux, Le comblement du petit bassin en fond de port, Le rehaussement du niveau des quais conservés pour s'adapter aux préconisations du PAC submersion soit + 1,50m NGF, La réalisation d'une nouvelle cale de mise à l'eau, La mise aux normes ports propres, La gestion de la coactivité plage et port, La mise aux normes des réseaux des fluides d'alimentation d'eau et d'électricité + réseau incendie, La création sanitaires et point propres, La mise aux normes « Ports Propres ».

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant sa phase d'exploitation, le port des Oursinères disposera d'équipements modernes adaptés aux attentes des plaisanciers et des usagers: bornes d'eau et d'électricité remises aux normes, un plan d'eau pacifié en toutes saisons, mise en sécurité de la zone baignade, du fait de la séparation physique des deux entités, ouvrages maritimes neufs sécurisés et remodelés. Les travaux réalisés, notamment par la refonte des réseaux secs et mouilles, par la mise aux normes de l'aire de carenage, pourrait prétendre ultérieurement à la certification "PORTS PROPRES", à la suite de la réalisation d'une étude diagnostic. La modernisation et la sécurisation du port de plaisance permettra d'assurer une meilleure gestion environnementale du site avec le traitement des eaux de ruissellement ainsi que la collecte des déchets adaptée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de Loi sur l'eau-Evaluation simplifiée des incidences Natura2000-Enquête publique/ Déclaration de projet-Instruction au titre du Code des transports-Code de l'urbanisme en conformité au règlement du PLU-Grandes Commission Nautique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface globale du projet (enceinte portuaire) Digue + contre jetee Pontons Quais	(13836, m ²) (4616, m ²) (284, m ²) (8936, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Se referer a la note de presentation, document : CORTPM 04-2023-Cas par cas-2024 V02

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	☒	☐	La zone de projet se situe sur le territoire de la commune du Pradet qui est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc national de Port-Cros par arrete prefectoral de la region depuis le 1er juillet 2016

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le PPRN a été approuvé par arrêté préfectoral DDTM/SPP/PR-07 en date du 31 mai 2022. Projet situé en zone blanche, non soumise à des mesures de prévention.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN a été approuvé par arrêté préfectoral DDTM/SPP/PR-07 en date du 31 mai 2022. Projet situé en zone blanche, non soumise à des mesures de prévention.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe a proximite d'un site Natura 2000; A environ 3km du site ZPS FR9310020 Iles d'Hyeres
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les deblais et les matériaux issus des demolitions seront évacués en décharge contrôlée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Certains matériaux seront acheminés sur le site. C'est le cas notamment des enrochements qui serviront à reconstituer les digues Est et Ouest. Enrochements choisis dans des carrières agréées
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Se referer a la note de presentation, document : CORTPM 04-2023-Cas par cas-2024 V02
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La phase de chantier entrainera une perturbation temporaire de la biodiversite : turbidite, mise en suspension de sediments, vibrations, bruits. Les mesures adequates qui seront mises en oeuvre permettront de reduire au maximum ces impacts.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet se situe hors zone Natura 2000, comme precise ci-avant. Les impacts directs et indirects sur les especes d'habitats de posidonies seront negligeeables car les travaux seront situes a+ de 10,00m de cet habitat.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet de modernisation du port de plaisance des Oursinieres prevoit la remodelisation de la digue Ouest et la realisation d'une contre jetee Est de protection maritime en entree de port. L'implantation de ces ouvrages consommera des zones limitees d'espace maritime. En revanche, la demolition du mole central, partie Ouest et Est, avec la creation de pontons, permettra de degager de
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La phase de chantier engendrera le déplacement et le trafic d'engins de chantier jusqu'au port. Les travaux étant réalisés en dehors de la période estivale, le trafic maritime, quant à lui, ne sera pas perturbé. Il convient enfin de préciser que les travaux seront cantonnés à l'enceinte portuaire et de ses abords.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase de chantier engendrera du bruit durant toute sa réalisation (trafic, demolitions, constructions). Cependant, ces nuisances seront temporaires et limitées à la phase de travaux et de bruit acceptable.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	La phase de chantier pourra engendrer des odeurs, notamment celles des engins de chantier (odeurs d'essence). Néanmoins, ces nuisances seront très
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	rares et limitées (respect des normes)
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase de chantier pourra engendrer des vibrations lors des phases de demolitions. Compte tenu des demolitions envisagées, les nuisances engendrées seront limitées au domaine portuaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'activité de chantier impliquera une augmentation de l'émission de particules fines et de gaz d'échappement durant l'ensemble de cette période. Le respect des normes de chantier, notamment sur la qualité des engins utilisés, permettra de limiter ces impacts au maximum. Le port de plaisance des Oursinières se situe en milieu ouvert et il n'existe pas de risque de confinement des gaz d'échappement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La production de déchets inertes proviendra de matériaux issus de la démolition de la partie centrale des terre-pleins ou se situe l'actuelle capitainerie et de remodelisation de la digue (quai Rascasse) et autres terre-pleins avoisinants.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les travaux seront réalisés hors période estivale ou la période d'exploitation du port sera moindre. À ce titre, les activités humaines sur le site ne seront pas perturbées ni modifiées. En période d'exploitation, les activités humaines du port de plaisance des Oursinières seront inchangées (plaisance).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'application des différentes mesures ayant une incidence sur l'environnement du fait de la remodelisation du bassin portuaire et des quais avec ajout d'une digue de protection de la conception à la réalisation sont développées en annexe dans "Notice de présentation" et permettent de décrire les principaux résultats applicables aux législations en cours. Un dossier d'autorisation Loi sur l'eau fera suite à cet examen au cas par cas afin de développer le projet vis-à-vis des différentes réglementations visées au code de l'environnement. Une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 sera annexée au présent dossier de cas par cas.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'évitement d'impact sur les espèces protégées (herbier de posidonie) est rendu possible du fait de: - Le musoir de la digue est reprofilé sans modification de son emprise à sa base. - La base de la contre-jetée est maintenue à une distance d'éloignement de plus de 10m par rapport à la localisation de cette espèce protégée. Les mesures de réduction envisagées sont les suivantes: - Mesures de turbidité avant, pendant et après les travaux. - Filet anti-MES - Prévention et gestion des pollutions accidentelles avec mise à disposition de filet antipollution. L'ensemble des mesures de réduction et compensation sera développé en annexe dans la Notice de présentation

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement portuaire est conçu pour une parfaite intégration dans le site, au regard du projet et des éléments apportés, en tenant compte de l'analyse environnementale, il n'y a pas de risque pour la santé humaine, l'impact résiduel sera non significatif. La réalisation d'un suivi environnemental de contrôle, suivi d'une procédure loi sur l'eau permettra d'encadrer les impacts spécifiques sur l'eau. Le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

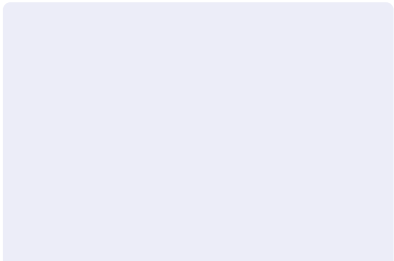
Nom STASSINOS

Prénom Herve

Qualité du signataire President du port des Oursinieres

À Le Pradet

Fait le 06-11-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)